

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023

À LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h25)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2023	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	4
6. PRÉAVIS 07/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DU PONT ET DE L'ESTACADE DES LUGES, ASSAINISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET CONSOLIDATION DU GLISSEMENT, RC 763 SORTIE D'EPESES	5
7. PRÉAVIS 14/2023 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024	6
8. PRÉAVIS 15/2023 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL 2023	6
9. PRÉAVIS 16/2023 - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU SOUS PRESSION, SECTEURS CHAUDERON-GENEVREY-BOVARDE À GRANDVAUX	10
10. PRÉAVIS 17/2023 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SIS RUE DU TEMPLE 1 À CULLY	11
11. PRÉAVIS 19/2023 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ENROCHEMENTS DES RIVES COMMUNALES ET PLAGE DE MORATEL À CULLY - INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE ET DE DRAINAGE DES PELOUSES DU QUAI DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA PLACE D'ARMES	14
12. POSTULAT DE MME ANNE BAEHLER & CONSORTS « POUR UN PROJET PILOTE POUR LA CULTURE DE VIGNES COMMUNALES SANS PRODUIT DE SYNTHÈSE »	18
13. POSTULAT DE MME CHRISTINE LAVANCHY & CONSORTS « CORRIGER LES DÉFAUTS DE JEUNESSE DE LA NOUVELLE TAXE DÉCHETS VERTS »	20
14. MOTION COGEST ET COFIN « BILAN ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL TIRÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 12 ANS APRÈS LA FUSION - QUEL ENSEIGNEMENT POUR LA LÉGISLATURE À VENIR ? 5 OU 7 MUNICIPAUX ? »	22
15. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	23
16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	25

Mme Daniela Nagy, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse représentée par M. Gérard Bucher du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	53
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Blaise Duboux, Thomas Ellis, Yves Kazemi, Elodie Parisod, Marlyse Schopfer, Julien V.-A. Vogel	6
ABSENTE NON EXCUSÉE	Mme Carline Cuénoud	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 27 mars 2023 a été modifié.

Tous/toutes les conseillers-ères ont reçu les postulats et la motion suivants, ainsi l'ordre du jour modifié comme suit :

Ajouts

12. Postulat de Mme Anne Baehler Bech & consorts « Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produit de synthèse »
13. Postulat de Mme Christine Lavanchy & consorts « Corriger les défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts »
14. Motion Cogest et Cofin « Bilan organisationnel et fonctionnel tiré par la Municipalité 12 ans après la fusion - Quel enseignement pour la législature à venir ? 5 ou 7 Municipaux ? »

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de modification.

La Présidente passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot de la Présidente**

- Elle informe que le règlement a été accepté par la DGAIC et qu'il a été convenu d'entente avec la Municipalité d'une entrée en vigueur au 15 décembre 2023. Il sera donc effectif pour la nouvelle année, et avant que le Bureau nomme les commissions pour la séance de février. La version papier de ce règlement vous sera distribuée à la séance du Conseil du 8 décembre prochain. Si quelqu'un ne souhaite pas de version papier, il peut en informer le Bureau.
- Tous les membres du Conseil communal vont recevoir par e-mail d'ici mi-novembre une fiche à remplir pour le registre des intérêts.
- Le Bureau va également transmettre quelques indications destinées aux commissions ad hoc qui expliqueront comment elles pourront s'organiser si souhaité avec la Commission des finances pour échanger sur la partie financière en vue de l'élaboration de leur rapport puisque comme elle le rappelle le nouveau règlement prévoit que les commissions ad hoc intègrent aussi cette partie financière dans certains cas.

➤ **Votations fédérales 22.10.2023 Conseil national - Conseil des Etats**

La Présidente remercie d'ores et déjà les membres du Conseil qui seront présents pour aider à dépouiller. Elle rappelle que si vous êtes absents le 22 octobre, il faudrait rapidement nous communiquer le nom de la personne qui vous remplace pour que nous puissions lui envoyer les informations.

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2023 et début 2024 :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
08.12.2023	06.11.2023	17h00	Salle Davel, Cully et repas
05.02.2024	18.12.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran

➤ **Repas de fin d'année**

Les conseiller-ère-s vont recevoir par e-mail ces prochaines semaines de la part de la secrétaire une proposition de menu pour le repas de fin d'année, avec une variante végétarienne pouvant être choisie pour l'entrée et/ou le plat.

La Présidente ouvre la discussion sur ces points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Non.

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Deux postulats et une motion sont parvenus Bureau les 8 et 9 octobre 2023.

- Postulat de Mme Anne Baehler Bech et consorts « Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse »
- Postulat de Mme Christine Lavanchy et consorts « Corriger les défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts »

- Motion Cogest et Cofin « Bilan organisationnel et fonctionnel tiré par la Municipalité 12 ans après la fusion - Quel enseignement pour la législature à venir ? 5 ou 7 Municipaux ? »

Ces postulats et la motion seront développés aux points 12, 13 et 14.

La Présidente demande s'il y a d'autre dépôt. Ce n'est pas le cas.

6. PRÉAVIS 07/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DU PONT ET DE L'ESTACADE DES LUGES, ASSAINISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET CONSOLIDATION DU GLISSEMENT, RC 763 SORTIE D'EPESSES

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 07/2023 tel que présenté :

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Cardinaux :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 07/2023 tel que présenté.

Il souligne que le préavis était extrêmement bien monté et précis.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Le PLR-ICD votera évidemment ce préavis, mais en donnant un point d'intention à la Municipalité notamment sur les possibilités de mobilités et de parages des habitants de la commune, car ces travaux vont durer un certain temps et il y a quand même passablement d'habitants, particulièrement à Epesse et dans les communes avoisinantes, qui n'ont peut-être pas l'envie pendant 3 mois et particulièrement pour des raisons écologiques aussi de suivre certaines déviations. Donc s'il y a des facilités pour les habitants de la commune, nous vous en serions reconnaissants.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Arrivée de Mme Annigna Gerig à 20h22.

La Présidente passe au vote le préavis 07/2023 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 07/2023 de la Municipalité du 22 mai 2023;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée à Epesses ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- TTC ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 3'000'000.- TTC lié aux travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée par la subvention cantonale estimée à CHF 800'000.- et le solde de CHF 2'200'000.- par un montant de CHF 74'000.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2025.

7. PRÉAVIS 14/2023 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Baehler Bech :

Elle se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 14/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 14/2023 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis no 14/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;
Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 51 voix pour et 1 abstention

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2023.

8. PRÉAVIS 15/2023 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL 2023

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 15/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J. Berthet :

Il pose d'abord une question à la Présidente :

Ses questions vont porter sur le chapitre informatique de ce préavis et il a notamment parmi ses 5 questions, 2 qui sont indirectement liées à l'objet. Est-ce qu'elle lui autorise à les poser maintenant ou est-ce qu'il doit attendre la fin de la séance du Conseil sous questions ad hoc ?

La Présidente lui indique qu'il peut les poser.

Ses premières questions seront plutôt d'ordre de la planification et du budget puisque la fin de vie de nos serveurs en version 2012 était connue tout de même depuis un certain temps. Cette version est d'ailleurs parvenue en fin de vie officiellement en 2018 et ce n'est que pour certains clients, dont l'hébergeur de la commune doit certainement faire partie, que cette prolongation de patches de sécurité se fait jusqu'en 2023.

Donc **sa première question** est finalement comment se fait-il que l'on n'ait pas eu cette position prévue au budget 2023 ? Est-ce que c'était parce que le prestataire informatique n'a pas informé la commune de l'adaptation à faire dans les temps ou est-ce que c'était parce que le prestataire n'a pas averti la commune qu'il fallait prévoir de l'argent pour ça ? Peut-être que c'était planifié, mais que la Municipalité comprenait que c'était prévu dans les budgets initiaux ou dans les contrats de maintenance qu'elle avait.

Comment se retrouve-t-on aujourd'hui à ce que cet objet n'ait pas été planifié alors qu'il était connu même depuis très longtemps ?

Sa deuxième question est sur le montant inscrit au budget. Le budget 2023 existant est de CHF 30'000.- et si on regarde la brochure qui nous avait été donnée en 2022, une partie de ce budget avait déjà été augmentée parce qu'il était prévu d'avoir un accompagnement pour les études préliminaire pour la GED (Gestion électronique des documents).

Sa question est : est-ce que ce budget de CHF 30'000.- a bien été consommé, est-ce qu'il a été consommé à ce but qui était ces études préliminaire GED ou est-ce qu'il a été consommé pour cette migration de Windows et d'Office ? Et le cas échéant, ça voudrait dire qu'on a mis plus que CHF 15'000.- pour cette migration !

Sa troisième question porte sur l'importance de la dépense. Il est un petit peu surpris du montant de cette migration puisque dans le préavis qui nous a été donné, il s'agit de tâches de support technique et d'accompagnement aux changements. Donc, si on fait un rapide calcul, on prend l'informaticien à CHF 200.-/h, c'est déjà extrêmement onéreux, mais c'est les prix du marché malheureusement et puis CHF 15'000.- par CHF 200.-, cela fait 75 heures pour un informaticien, donc 2 semaines de travail complètes pour de l'accompagnement et du support pour un changement de version. Alors, il est d'accord, qu'il y a quelques années séparant les 2 versions et qu'il y a quelques changements d'importance, mais ça lui paraît tout de même surévalué.

Peut-être qu'il n'y a pas tout dans le préavis s'agissant des prestations qui ont été fournies ?

Finalement, **2 dernières questions** qui s'éloignent un peu de ces aspects budgétaires et de planification, mais qui essaient de voir un petit peu loin.

Il est mentionné dans le préavis que la version d'Office sur laquelle vous allez passer est la version 2021. A priori c'est la dernière version d'Office que vous achetez vraiment auprès de Microsoft et après vous allez devoir passer à la formule Microsoft 365 et des licences permanentes que vous payez chaque année.

Donc, sa question est-ce que la Municipalité est consciente de cela ? Est-ce que cela déjà été discuté avec le prestataire informatique, l'hébergeur, et si oui est-ce que cet objet comprenant notamment la technologie « SharePoint » a été anticipée dans le cadre des études préliminaires pour la GED ?

Voilà, ça fait beaucoup de questions, il est désolé.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il donne une réponse générale et ensuite ce sera le boursier, connaissant le détail des offres et des « combats », qui pourra répondre de manière beaucoup plus précise avec des chiffres exacts.

La question de l'étude préliminaire concernant la GED. Alors les études sont en cours. Il ne peut pas en dire plus parce que pour l'instant on n'a pas le résultat des investigations. Investigations est un mot un peu ambitieux, mais on doit vraiment analyser quelles sont les choses qu'il y a sur le marché. En quoi ça peut correspondre à nos besoins. Il faudra aussi qu'on rencontre d'autres communes pour savoir comment elles ont mis la GED en place et comment elles ont déterminé leurs besoins et ensuite acheté la bonne solution conforme.

Ce qui fait qu'à ce stade de la discussion, on n'a pas du tout discuté de savoir quelle serait la mise en place d'Office365, de « Sharepoint » ou d'une autre solution. Evidemment, ça fera partie de nos discussions et de l'analyse que notre prestataire va fournir, qui est d'ailleurs le même qui nous a accompagné pour la quasi-totalité de nos projets informatiques. Maintenant, quant à savoir s'il a déjà facturé les heures prévues qu'il ferait cette année pour l'étude de la GED, probablement que notre boursier, M. Yves Sesseli, aura une réponse un petit peu plus précise et c'est pourquoi il va lui céder la parole avec l'accord de la Présidente.

M. Y. Sesseli, boursier :

Pour rentrer en matière par rapport aux devis et aux travaux de migration, ces derniers n'ont pas été planifiés au budget 2023. C'est clair que c'est un autre élément du budget. Ce qui est certain, ce n'est pas le 1er janvier à 00h01 que finalement nos serveurs deviendront tout d'un coup très vulnérables.

Etant donné qu'on faisait un crédit supplémentaire, on s'était dit que c'était bien de le faire maintenant, de ne pas attendre le début de l'année prochaine et de le mettre au budget 2024.

Ensuite par rapport au montant, alors le devis effectif est en effet de CHF 15'000.-. Alors il peut volontiers transmettre les détails à M. J. Berthet.

Une partie du support, après la migration, ne sera peut-être pas facturé, s'il y a des factures forfaitaires pour la migration des serveurs. Après, il y a également le support de CHF 2'000.- ou CHF 3'000.- pour les quelques heures de support aux utilisateurs qui ne sera peut-être pas facturé par notre prestataire de service.

M. J. Berthet :

Une de ses questions, vous êtes sûrs que vous n'arrivez pas à vous en sortir avec le budget 2023 de CHF 30'000.- qui vous a déjà été alloué ? Est-ce qu'il est nécessaire de mettre un montant de CHF 40'000.- au total alors que vous aviez déjà CHF 30'000.- ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Dans les projections qu'on a actuellement à fin septembre 2023, oui on a besoin de ce crédit supplémentaire. Ça ne passait clairement pas dans le budget actuel avec les travaux déjà effectués pour la GED. Il pense que là il y a un gros travail de base pour définir les éléments pour une GED et c'est important d'avoir une personne externe qui n'est pas à l'intérieur pour avoir cet œil et puis nous dire

ça c'est réaliste, ça c'est pas bien, ça c'est une usine à gaz et ça ne va pas aller. D'ici la fin de l'année, on va normalement voir deux fournisseurs de GED.

C'est clair qu'il y a encore du temps qui va être consacré dans ce projet et on ne pensait clairement pas que ça allait passer sur le budget 2023.

M. M. Cardinaux :

La demande de crédit supplémentaire du préavis concernant le bâtiment de Villette 26. Il aimerait avoir quelques précisions et détails sur il cite les termes du préavis « le nettoyage approfondi et la remise en état nécessaire ». Il aimerait savoir en quoi ça consiste cette valeur de CHF 100'000. - au total. Est-ce qu'il peut avoir les détails et les précisions des travaux effectués ?

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Dans le cas de ce préavis, elle aimerait pouvoir y répondre de manière évasive déjà pour protéger les personnes qui sont concernées par ceci, car nous avons un locataire qui a été atteint dans sa santé certainement psychique. Lorsque nous avons fait la visite de l'appartement avec les experts OIBT, nous avons constaté qu'il fallait le vider, soit 70m² à évacuer, et le désinfecter complètement.

On a fait aussi le rafraîchissement de l'appartement à l'étage, et puis dans l'appartement du rez-de-chaussée, il y avait plein d'éléments techniques, soit tous les appareils ménagers et les appareils sanitaires à changer.

M. J. Cuénoud :

Il apporte une petite précision à ce qu'a dit M. J. Berthet, par rapport au support Windows Server 2012 R2. Effectivement la fin de support sur le produit est bien le 10 octobre 2023, soit demain ! Mais il y a la possibilité d'acheter des « extended security updates » pour 1 année, 2 ou 3 ans. Donc, les serveurs Windows 2012 R2 peuvent encore avoir du support pour les 3 prochaines années.

Mme F. Gross :

De son côté, elle n'est pas forcément rassurée par les réponses concernant cette informatique. Merci au « 8^{ème} municipal » M. Y. Sesseli de nous donner quand même malgré tout des informations complémentaires. Elle trouve un peu bizarre de demander un crédit supplémentaire début, voire déjà mi-octobre par rapport à une planification qui va rester sur 2½ mois. Alors certes elle ne va faire d'amendement sur ces CHF 15'000.- s'ils sont nécessaires. On en tiendra certainement compte, mais elle est extrêmement étonnée du manque de planification sur rien que des crédits supplémentaires demandés, même pas forcément sur la globalité. Elle croit que la Commission de gestion avait déjà mentionné cette problématique informatique. On le sait ça coûte aux communes et partout. Maintenant, le fait de glisser ceci dans un préavis de divers crédits supplémentaires sans lien les uns avec les autres, elle reste étonnée, mais toutefois nous en reparlerons certainement.

M. Ch. Currat :

Juste pour revenir sur le bâtiment de Villette, on a eu un peu plus d'informations sur les différents calculs de tous les travaux qui ont été faits et sur la situation personnelle dont parlait la Municipale. Donc, c'est pour ça que dans le rapport, on n'a pas mis forcément plus de détails, mais on a pu faire une étude plus approfondie des différents éléments.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 15/2023 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°15/2023 de la Municipalité du 4 septembre 2023 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 45 voix pour et 7 abstentions

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 76'000.

9. PRÉAVIS 16/2023 - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU SOUS PRESSION, SECTEURS CHAUDERON-GENEVREY-BOVARDE À GRANDVAUX

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère au rapport de la commission des finances du 4 octobre 2023, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 16/2023 comme suit :

Sous conclusions :

Point 2. : d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 851'600.-** au lieu de CHF 714'000.- (arrondi) ;

Point 3. : d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions de l'ECA de CHF 61'000.- et le solde de **CHF 724'000.-** au lieu de CHF 653'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 24'200.-** au lieu de CHF 21'700.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2025 ;

Point 4. : d'amortir l'investissement relatif à la réfection du chemin de la Bovarde de **CHF 66'000.- TTC** au lieu de CHF 60'000.- sur une durée de 10 ans à raison de CHF **6'600.- par année** au lieu de CHF 6000.- (chapitre 430), la première fois au budget 2025.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Cuénoud:

Il se réfère au rapport de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 16/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote **l'amendement** de la commission des finances :

Sous conclusions :

Point 2. : d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 851'600.-** au lieu de CHF 714'000.- (arrondi) ;

Point 3. : d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions de l'ECA de CHF 61'000.- et le solde de **CHF 724'000.-** au lieu de CHF 653'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 24'200.-** au lieu de CHF 21'700.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2025 ;

Point 4. : d'amortir l'investissement relatif à la réfection du chemin de la Bovarde de **CHF 66'000.- TTC** au lieu de CHF 60'000.- sur une durée de 10 ans à raison de CHF **6'600.- par année** au lieu de CHF 6000.- (chapitre 430), la première fois au budget 2025.

C'est **accepté** à l'unanimité.

La Présidente passe au vote le préavis 16/2023 tel qu'**amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 16/2023 de la Municipalité du 28 août 2023;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

- 1. d'autoriser** la Municipalité à réaliser des travaux de remplacement de conduites d'eau potable dans les secteurs Chauderon – Genevrey - Bovarde et des travaux de réfection du chemin de la Bovarde ;
- 2. d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 851'600.- ;
- 3. d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions de l'ECA de CHF 61'000.- et le solde de CHF 724'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 24'200.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2025 ;
- 4. d'amortir** l'investissement relatif à la réfection du chemin de la Bovarde de CHF 66'000.- TTC sur une durée de 10 ans à raison de CHF 6'600.- par année (chapitre 430), la première fois au budget 2025 ;
- 5. de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

10. PRÉAVIS 17/2023 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE SIS RUE DU TEMPLE 1 À CULLY

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 17/2023 comme suit :

Sous conclusions :

Point 2. : de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 4'006'900.- TTC** au lieu de CHF 3'992'100.- TTC

Point 3. : d'amortir l'investissement consenti pour les mesures énergétiques de **CHF 1'339'000.- TTC** au lieu de CHF 1'334'100.- par les subventions cantonales estimées à CHF 47'000.- et le solde par un prélèvement sur le fonds d'assainissement des bâtiments à la fin des travaux :

Point 4 : d'amortir l'investissement relatif à la rénovation pour un montant de **CHF 2'667'900.- TTC** au lieu de CHF 2'658'000.- sur une durée de trente ans, à partir de 2025 ;

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Devanthéry:

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 17/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Le groupe PSIG rejoint les remarques de la Cofin. A présent, sur le projet et le préavis, évidemment que la revalorisation d'un bien patrimonial tout en misant sur la transition énergétique est bienvenue, mais on se questionne aussi sur le montant des loyers que nous estimons élevé pour des logements qui se disent publics, bien que ce soit à l'équivalent du marché, mais est-ce le rôle de la collectivité de se lier au marché ?

Nous estimons, en tant que collectivité, qu'on doit en fait pouvoir encaisser cette transition écologique et énergétique de manière solidaire, vu que ce sont les objectifs aussi du programme de législature.

Mme F. Gross :

Au sein du groupe PLR-ICD on note bien évidemment l'importance de rénover son patrimoine et personne ne renie l'importance de ce bâtiment pour la commune.

Quelques interrogations sur la planification de l'ensemble du patrimoine communal. Notamment, on le voit, par exemple, avec la maison de Watteville à Epresses. Là, elle interroge la Municipalité sur une certaine planification, parce qu'il y a un manque de revenu locatif important sur un bâtiment qui fait partie également du patrimoine.

Et sur ce sujet, peut-être que certains souhaiteraient des revenus locatifs plus bas, est-ce que vraiment c'est sur ce bâtiment-là, aujourd'hui, que la commune doit baser des revenus locatifs plus bas, alors qu'on a des montants quand même de travaux plus qu'importants. Est-ce vraiment le rôle de la Municipalité et de la collectivité de faire des fonciers ?

Oui à cette rénovation. Oui au maintien du patrimoine, pas à n'importe quel prix et, notamment, pas sur l'ensemble des objets. La commune a la chance d'avoir plusieurs objets. Peut-être de différencier leur rôle et le statut de chacun pourrait être important, particulièrement sur un objet avec des montants importants de rénovation et de crédits d'ouvrage, qui ne seront pas remis en question. Par contre, pas sur des loyers et sans remettre en question non plus le revenu écologique ou autres ou transition énergétique, mais aujourd'hui la commune ne pourra pas faire du revenu élevé sur l'ensemble de ses biens. Pas forcément sur des biens pour lesquels le patrimoine est important et pour

lesquels un crédit d'ouvrage demandé est considérable. Donc soutien oui mais pas à n'importe quel prix.

Et, notamment, cette question de la maison de Watteville, parce qu'elle amenait malgré tout des revenus locatifs importants dans la commune. C'est un bien qui ne peut pas être vendu, mais qui fait partie malgré tout de la planification du patrimoine de la commune.

Donc, elle remercie déjà la Municipalité de sa réponse.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Merci pour toutes ces remarques dont nous allons tenir compte. Il fallait prendre un prix moyen et il y a eu beaucoup de réflexions au sein de la Municipalité sur ce prix de location.

La maison de Watteville, elle doit dire qu'elle a joué de malchance sur le marché. Il y a beaucoup d'entreprises et de bureaux d'études qui ne répondent pas aux appels d'offres et en conséquence, elle va renoncer maintenant à un nouvel appel pour une étude de faisabilité sur la maison de Watteville, car c'est effectivement le prochain bâtiment que nous allons rénover et pour lequel nous viendrons avec des crédits d'études.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote **l'amendement** de la commission des finances :

Sous conclusions :

Point 2 : de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 4'006'900.- TTC** au lieu de **CHF 3'992'100.-** ;

Point 3. : d'amortir l'investissement consenti pour les mesures énergétiques de **CHF 1'339'000.- TTC** au lieu de **CHF 1'334'100.-** par les subventions cantonales estimées à CHF 47'000.- et le solde par un prélèvement sur le fonds d'assainissement des bâtiments à la fin des travaux ;

Point 4 : d'amortir l'investissement relatif à la rénovation pour un montant de **CHF 2'667'900.- TTC** au lieu de **CHF 2'658'000.-** sur une durée de trente ans, à partir de 2025 ;

C'est **accepté** par 50 voix pour et 2 abstentions.

La Présidente passe au vote le préavis 17/2023 tel qu'**amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 17/2023 de la Municipalité du 4 septembre 2023;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 49 voix pour et 3 abstentions.

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la rénovation de l'immeuble sis rue du Temple 1 à Cully ;

2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 4'006'900.- TTC**;

3. **d'amortir** l'investissement consenti pour les mesures énergétiques de **CHF 1'339'000.-** TTC par les subventions cantonales estimées à CHF 47'000 et le solde par un prélèvement sur le fonds d'assainissement des bâtiments à la fin des travaux ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la rénovation pour un montant de **CHF 2'667'900.-** TTC, sur une durée de trente ans, à partir de 2025;
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

11. PRÉAVIS 19/2023 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ENROCHEMENTS DES RIVES COMMUNALES ET PLAGE DE MORATEL À CULLY - INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE ET DE DRAINAGE DES PELOUSES DU QUAI DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA PLACE D'ARMES

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. O. Veluz :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 19/2023 tel que présenté :

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Béguelin :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 19/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme N. Pfeiffer :

Merci pour ce préavis. Elle se pose une question sur le système d'arrosage de la place d'Armes. Est-ce que c'est véritablement judicieux et utile dans la mesure où cette place est tellement mise à contribution au printemps qu'il ne reste plus d'herbe, or arroser c'est bien, mais arroser quoi en fait ? Donc, on va tirer un tuyau depuis la STEP et elle trouve l'idée bien, mais tirer un tuyau depuis la STEP jusqu'à la place d'Armes et puis se retrouver avec un système d'arrosage qui fonctionne bien, mais avec une herbe qui est fichue !

M. J.-P. Demierre, Municipal :

L'arrosage, on en a fait l'expérience sur des terrains de foot, dont le terrain des Ruvines, et quand c'est la sécheresse, on arrose la nuit. Ce qui permet à l'herbe de prendre un peu plus de racines. On a fait l'expérience aussi à la Tioleyre. Ça fonctionne assez bien. Et puis vu l'état épouvantable de cette place, même si elle est très fréquentée, on arrivera à améliorer nettement l'herbe et la verdure de ce lieu mythique et il y aura une nette amélioration. On arrosera de nuit. Actuellement, on arrose de jour, ce qui ne sert à rien, car ça s'évapore. Donc il y a de la perte et on achète l'eau. Le nouvel arrosage se fera par la STEP avec de l'eau que nous n'achetons pas et que nous jetons dans le lac depuis la STEP. Donc autant tirer une conduite et puis essayer d'améliorer la situation. Ça va être nettement mieux de ce qu'on voit actuellement qui est désastreux.

M. L. Regamey :

Au sujet du sol de la place d'Armes, il aimerait savoir si une étude du sol ou au moins une recherche avait été faite pour le choix d'espèce d'herbe d'engazonnement, parce qu'il y en a des centaines, même des milliers d'espèces différentes.

Au sujet des enrochements au Bain des Dames, il aimerait savoir si la Municipalité a prévu de profiter des machines présentes sur place pour rendre un peu la plage au Bain des Dames. Il pense aux enrochements posés juste sous la rampe qui est prévue. En effet, il y a un usage assez intensif de ces lieux par des enfants de bas âge et, malheureusement, il n'y a plus qu'un tout petit triangle d'env. 2-3m² de plage réelle utilisable par ces enfants. Il ne se souvient plus quand ces enrochements avaient été posés sur l'ancienne plage. Il imagine bien que c'était nécessaire. Il se dit simplement que nous pourrions réfléchir à du mieux. Nous avons encore un peu de temps pour cela.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Plage Bain des Dames. Il a reçu une photo de M. L. Regamey. Il lui a répondu. Il pense que c'était aussi une année bissextile à l'époque et on voit très bien les marches. Donc, il n'y a plus d'eau jusqu'au bout et il y a une grande plage de galets. Il pense que ce n'est pas le lac qui est monté, ni les escaliers qui sont descendus. Ça, c'était peut-être lors d'une année bissextile, mais le préavis porte sur les enrochements. On va profiter de cela pour faire évidemment des réfections de la plage, mais il ne pense pas que le Bain des Dames sera une plage style plage des Caraïbes avec du sable. Donc, on regardera pour faire des enrochements afin que ce soit accessible dans les lieux où ça doit être accessible. Il va être présent pour faire des aménagements qui tiennent la route. Il va souvent s'y baigner et il aime bien avoir un accès facilité. On va augmenter la rampe qui descend dans l'eau, afin qu'elle aille jusque vraiment dans l'eau en plus de la rampe pour les accès aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement des plages, ce n'est pas l'objet du préavis, mais on va en tenir compte suivant les circonstances du terrain lors des travaux. En conséquence, on sera attentif à cela.

Pour l'herbe, on n'a pas fait des analyses de sol, on attend la fin du Cully Jazz Festival pour faire un décapage et une analyse sérieuse pour mettre de l'herbe qui tienne la route. Il observe assez souvent les pelouses, style à Pully au bord du lac, mais ce n'est pas des pelouses qu'on veut, c'est de l'herbe qui tienne bien. On a des spécialistes qui vont nous donner 2-3 conseils à ce niveau-là après analyses.

M. G. Dana :

Le premier point qu'il aborde porte sur **la qualité du sol**. Avez-vous procédé à une analyse de la structure (composition), de la texture (granulométrie) et de l'épaisseur des horizons du sol ? Ce point est un prérequis central à l'établissement d'un projet de drainage. En effet, l'efficacité et la durabilité d'un drainage sont par exemple considérablement diminuées en présence de sol argileux ou à faible porosité. Un tel cas implique souvent de commencer par reconstituer la capacité d'infiltration du sol avant de poser le réseau de drainage. Suivant la qualité initiale du sol, ces travaux peuvent être complexes et passablement coûteux.

Le deuxième point qu'il aborde porte sur **l'usage de la pelouse**. La compaction du sol est l'un des pires ennemis des drainages. A titre d'exemple, le simple fait de marcher sur une pelouse humide peut endommager un système de drainage s'il n'a pas été d'emblée conçu pour résister au tassement vertical. Dans ce contexte, il aimerait savoir s'il a été tenu compte du poids au m² des installations du jazz pour positionner et dimensionner le réseau de drainage sur la pelouse de la place d'Armes. En lien avec la composition du sol évoquée, la pression de ces infrastructures peut favoriser un tassement des couches superficielles du sol et un cisaillement des gaines de drainages. Ces deux mécanismes sont connus pour enlever toute efficacité aux mesures de drainage. Il existe bien sûr des solutions pour palier à ces problèmes, mais là aussi celles-ci nécessitent une analyse détaillée de la situation et sont souvent très coûteuses (ex. renforcement des gaines de drainages, pose de piller de portance dans le sol, augmentation de la granulométrie portante du sol, etc.).

En résumé, son inquiétude est, que faute de disposer des informations susmentionnées, le projet de drainage de la pelouse de la place d'Armes, pourrait se révéler bien plus coûteux que le montant actuel mis dans le préavis 19/2023 !

D'autre part, il lui semble aussi que s'il y a des flaques sur la place d'Armes, il n'en n'a jamais vu sur la pelouse. Il en a vu par contre sur la partie gravier et quand on consulte les plans qu'on nous a remis, le drainage est sur la partie pelouse uniquement, d'où son incompréhension.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Pour répondre à la dernière question, il mentionne qu'en 2012, lors de la manifestation de l'UCV, on avait dû poser des pompes car il avait beaucoup plu et on avait tout pompé la pelouse en bordure du gravier. Effectivement, comme dit, nous n'avons pas fait d'analyses de sol au niveau de l'herbe.

Pour l'arrosage, on a tenu compte du plan d'empiétement des installations du Cully Jazz Festival pour que le plancher du chapiteau ne touche jamais l'herbe. Ce sont des poutres métalliques posées tout en largeur et puis après d'autres poutres sont mises dessus. Donc il y a des points d'accroches qui sont dans les bords sur le gravier pour la partie coté lac et puis côté herbe, mur et vignes. Nous avons tenu compte de cela pour le plan d'arrosage. Et puis, ayant eu cette question de M. Y. Kazemi, il a reçu le plan des installations du Cully Jazz Festival pour les empiétements et des informations du spécialiste de drainage, en conséquence, on pourra déplacer les canalisations et les points de déversoir par rapport au problème faible que le Cully Jazz Festival nous pose une fois par année, mais on va en tenir compte. Et puis, selon le spécialiste des terrains de sport, nous pourrions adapter les canalisations selon les contraintes dues à nos principales manifestations. Il y a beaucoup de manifestations sur cette place, dont celle du Jazz, qui pèsent un certain poids, mais on n'a pas été jusqu'à calculer le poids au m². Il mentionne que lorsqu'un vigneron fait un drainage dans sa vigne, il voit tout de suite l'amélioration que ça apporte.

S'il y avait des problèmes, lors de la demande de faisabilité avec le spécialiste qui va venir dans le cadre des fouilles, on va en parler et puis voir comment ça se passe suite à cette question. Là il peut rassurer qu'on aura une très bonne installation.

Vu la situation, ce serait dommage de refuser cet arrosage pour profiter un petit peu des enrochements et de l'arrosage, et puis continuer à rafistoler cette place qui est, comme dit tout à l'heure, en état désastreux. On ne peut que l'améliorer !

M. J. Gygax :

Concernant le Bain des Dames, le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s insiste, ou en tout cas en fait un point, s'il serait possible pour les aménagements notamment de la rampe pour les personnes à mobilité réduite que cela passe par la commission d'urbanisme puisque c'est quand même une question assez sensible et que finalement ces points touchent cet aménagement.

M. G. Dana :

Vu que ni la commission des finances, ni la commission ad hoc ne se sont posé cette question, il se permet de la poser à M. J.-P. Demierre, Municipal.

Il fait part de son étonnement à la lecture du titre et du contenu du préavis 19/2023 car il contient 2 objets bien différents l'un de l'autre, soit :

- 2 zones de travaux géographiquement différenciées :
 - o Lac et enrochements pour l'un.
 - o Gazon des quais et de la place d'Armes pour l'autre.
- 2 fonctionnalités différentes :
 - o Protection contre les vagues lacustres.
 - o Projet d'amélioration des parties engazonnées de la place d'Armes et du quai.
- 2 impératifs temporaires différents pour les travaux :
 - o Année bissextile pour un lac abaissé.
 - o Libération de l'espace pour le Cully Jazz.

- Subvention cantonale et SPBMC :
 - o Subvention cantonale prévue et implication de la SPBMC pour l'un.
 - o Ni subvention cantonale ni SPBMC pour l'autre.
- Des typologies d'entreprises mandatées très différentes.
- 2 totaux de travaux distincts.
- 2 ventilations comptables différentes.
 - o 470 - Cours d'eau, rive.
 - o 440 - Parcs, places vertes.

Il a par ailleurs relevé les titres des préavis du 1^{er} janvier 2021 à ce jour ; à sa connaissance le 19/2023 est le premier préavis sur les 60 qui mentionne et traite 2 sujets distincts.

N'aurait-il pas mieux valu rédiger 2 préavis indépendants afin de donner à notre assemblée la possibilité d'avoir un avis partagé sur chacun de ces 2 projets ?

Il fait le vœu que la pratique de la Municipalité, en ce qui concerne les thématiques des préavis, revienne à : **un préavis = une seule thématique.**

M. J.-P. Demierre, Municipal

Nous présentons un seul préavis, après réflexion, pour ces 2 objets afin de faciliter le travail des commissions, car elles sont bien sollicitées et les 2 montants sont bien distincts. Il y a également la question de l'année bissextile.

Il voulait présenter un 3^{ème} préavis, mais ses collègues l'on en empêché !

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 19/2023 tel que **présenté.**

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 19/2023 de la Municipalité du 28 août 2023;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 47 voix pour et 5 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des enrochements des rives communales et de la plage de Moratel ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 817'000.- TTC ;
3. **d'amortir** l'investissement de CHF 817'000.- TTC lié aux travaux d'entretien des rives par la subvention de la DGE estimée de CHF 202'200.- et le solde de CHF 614'800.- par un montant d'env. CHF 20'500.- sur une durée de 30 ans, compte 470, la première fois au budget 2025 ;
4. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'arrosage et de drainage des pelouses du quai de l'Indépendance et de la place d'Armes ;
5. **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 197'000.- TTC ;
6. **d'amortir** l'investissement de CHF 197'000.- TTC lié aux travaux d'équipement pour l'arrosage automatique et le drainage des pelouses par un montant de CHF 19'000.- sur une durée de 10 ans, compte 440, la première fois au budget 2025 ;
7. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes ;

8. **d'autoriser** le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 175'000.- à la SPBMC, pour les travaux d'entretien portuaires.

12. POSTULAT DE MME ANNE BAEHLER & CONSORTS « POUR UN PROJET PILOTE POUR LA CULTURE DE VIGNES COMMUNALES SANS PRODUIT DE SYNTHÈSE »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat ce jour. Il est prévu de le lire.

Pour cela, la Présidente donne la parole à :

Mme A. Baehler

Elle croit qu'en l'état il n'est pas nécessaire de lire ce postulat. Il a circulé dans tous les groupes, donc elle part du principe que les conseiller-ère-s ont pu anticiper et elle l'a remis fin août à tous les chefs de groupe. Elle croit qu'en la matière, l'information a pu passer.

Cela étant, elle tient à rappeler un certain nombre de faits. Nous avons déposé, il y a un certain nombre de mois un postulat « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires ». Que la réponse de la Municipalité à notre postulat n'a pas rencontré la vision de la majorité sur le plénum et par conséquent, nous avons estimé, un certain nombre d'entre nous, que la thématique n'était pas close et qu'il convenait de revenir avec un projet un peu différent.

Dès lors, nous revenons avec un projet différent, pragmatique, concret, en adéquation avec le programme de législature de la Municipalité. Un projet pragmatique que nous pourrions réaliser relativement rapidement dans la mesure où nous avons des professionnels à cet effet. Et surtout, ce qui est important, c'est que c'est un projet qui sera, à un certain moment, avec un bilan qui sera dressé et ce bilan nous paraît essentiel pour que nous puissions à l'avenir prendre des dispositions et des décisions nécessaires à l'avenir du domaine viticole de notre commune.

Aussi, elle invite ses collègues à accepter ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. P.-A. Fontannaz :

Quelques remarques au sujet de ce postulat.

Il fait un petit exposé sur le futur de la vigne qui est pratique et qui n'est pas théorique. Cela fait déjà des années que les vigneron·s consciencieux sont dans une transition qui va vers l'écologie. De toute façon, nous avons de moins en moins de produits à notre disposition pour traiter les vignes. Nous sommes conscients du fait qu'il faut sauvegarder notre territoire pour transmettre à nos enfants, nos petits-enfants, un terrain qui leur permettra aussi de subvenir à leurs moyens, mais aussi de valider le paysage de Lavaux.

Il ne croit pas qu'il soit judicieux pour une commune, un conseil communal, entouré de gens qui sont certes très compétents visuellement pour voir les vignes et déguster nos produits, mais il lui semble qu'il faut laisser cette compétence à ceux qui cultivent la vigne. Il faut savoir que, depuis cette année, les dispositions, qui ont été prises eu égard aux paiements directs, font qu'on n'emploie quasiment plus de produits de synthèse dans nos vignes depuis la floraison, c'est-à-dire qu'on fait un ou 2 traitements où on peut employer des produits dits de synthèse et depuis la floraison, on n'emploie plus que des préparations sans produit de synthèse qui engendrent un surcoût assez considérable, parce qu'on doit traiter beaucoup plus souvent. S'il pleut plus de 35mm, on est obligé de recommencer à traiter. Donc, la plupart des vigneron·s ont déjà quelques problèmes pour la commercialisation de leurs produits et les surcoûts liés à l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, ce qui est normal, les ouvriers doivent être payés. Alors, si en plus, une commune donne des contraintes à des vigneron·s, de qui plus est, sont des vigneron·s tâcherons qui seront en parallèle impactés sur leurs revenus. C'est des contrats qui ont été signés par la commune et les vigneron·s, et si elle décidait par exemple de passer à des vignes bio,

qui sait qui va payer les 15-20% de surcoût qui seront engendrés par le travail supplémentaire effectué. Ce n'est pas le vigneron qui va payer. C'est déjà compliqué à trouver des vigneron·s tâcheron·s !

Juste pour information, une commune prospère comme celle d'Yverne cherchait 2 vigneron·s tâcheron·s, mais elle n'a pas trouvé. Donc, en dernier recours, elle a transmis une partie de ses vignes à la maison Obrist qui a déjà la moitié du canton. Alors s'il y a des surcoûts, c'est parce que la commune d'Yverne a décidé de passer en culture bio en 3 ou 4 ans. C'est juste un exemple.

Ensuite en bio, alors que nous qui y sommes déjà quasiment, il y a eu la problématique du « Roundup », parce que si on ne peut pas désherber sous le rang, ça engendre un travail pas possible avec un rablet qui blesse les vignes et tout ça, et qui engendre d'autres problèmes.

Au-delà du travail supplémentaire, donc ceux qui veulent vraiment des vignes bio, ils ont le choix de rejoindre une équipe de vigneron·s. Ils font une demi-journée, on leur donnera un rablet, et ils verront ce que c'est le travail sans « Roundup ». Vous êtes les bienvenus d'ailleurs, retrousses les manches et puis prenez des gants pour éviter des cloques.

Deuxièmement, un autre point qu'il tient à soulever. Il y avait, dans le texte aussi une phrase qui disait qu'on enjoignait la commune à mettre en valeur le produit bio. Pour information en France, il y a des milliers de vigneron·s qui arrêtent le bio, parce qu'en fait il y a surproduction de bio et on leur paie le bio au prix du conventionnel. Donc pourquoi faire un effort pour faire du bio quand c'est payé au prix du conventionnel ! Des gens font faillite car ils ne tournent plus. Et à Lavaux, les vins bio c'est un créneau de niche que certains arrivent à exploiter, mais si tout le monde se mettait au bio, on ne pourrait pas le vendre au prix que coûte réellement le bio. Il y a la même problématique par extension pour les cultures maraîchères, les gens des grandes surfaces ne leur paient plus au prix du bio parce qu'il y a trop de bio et en plus avec l'inflation, le coût de la vie fait que ça devient compliqué.

En conclusion, il dit qu'il faut refuser ce postulat et faire confiance aux vigneron·s qui travaillent les vignes. Ils mettent tout leur savoir et tout leur cœur à maintenir ce patrimoine et que de toute façon d'ici 10 ans, toutes les vignes seront en culture sans produit de synthèse parce qu'il n'y aura plus de produit de synthèse sur le marché.

Alors faites-nous confiance, la transition se fait automatiquement, pas de souci !

Applaudissements

M. L. Berthet :

Il a juste une remarque par rapport aux arguments qui sont cités en préambule. Dans ce postulat, il est indiqué que la commune fait des résultats de l'ordre de CHF 86'069.-. Il rappelle, comme cela été discuté lors d'un précédent Conseil, qu'il manque dans ces chiffres, notamment, les honoraires de notre huissier et de notre boursier. Donc c'est un peu plus bas, mais surtout il aimerait mettre ces chiffres en regard avec les 13 hectares de la commune. On prend ces CHF 86'069.- et on les divise par 13. Il laisse les conseiller·ère·s faire le calcul. Le rendement par hectare n'est pas folichon du tout ! Une entreprise viti-vinicole privée ne peut pas tourner sur le long terme avec des chiffres pareils. Vivre d'amour et d'eau fraîche c'est bien joli, mais ça ne nourrit pas son homme ! Donc, il est important, à ses yeux, que la commune mette en place une stratégie afin de rentabiliser son domaine et de ne pas se contenter de chiffres médiocres.

Ceci dit, il ne remet personnellement, contrairement à son collègue, pas en question le fond du postulat. Il pense qu'on peut tout-à-fait faire quelques vignes sans produit de synthèse. C'est ce que pratiquent plusieurs vigneron·s dans la région. On peut le faire sans remettre gravement en question les finances de la commune, mais il faut que les surfaces restent raisonnables.

M. J. Gygax :

Il est très content de l'intervention précisément d'un vigneron, puisque c'est effectivement de ça dont il est question, soit de respecter ce qui est fait dans les vignes et de permettre de créer un projet pilote qui, en tout temps bien sûr, est réversible. Il pense que c'est le propre de tout cheminement et de toute décision politique, de s'appuyer sur des chiffres et des faits, pour pouvoir justement documenter la faisabilité d'une transition. Rien n'est imposé, aucune surface et aucune forme de décision ne sont

imposées au vigneron. Or, il pense que c'est très important de bien préciser l'intention et la position du postulat et de ce fait, de reconnaître que c'est le début du questionnement et pas en fait des réponses, qu'on ne veut pas justement imposer à priori. Dès lors, il n'y a pas de la théorie à ce stade pratique, il y a l'écoute de la pratique, du métier, du respect du vigneron et une ouverture qui permet de voir ce qui se fait effectivement dans la région, sur les autres communes, pour être plus informés.

En conclusion, il pense qu'il est important de bien préciser cela, parce que les vigneronns font vivre notre région et leur travail absolument.

Acclamations

M. J. Joly :

C'est que si on part dans des options bio, on sait qu'il y a des pertes de rendement et une diminution de la productivité, et on a quelque chose de très important qui est le changement de climat, il fait très chaud. Par conséquent, il faudra éventuellement procéder à des arrosages suivant les périodes. Alors déjà d'où viendra l'eau s'il faudra arroser, parce qu'il y a des différences énormes avec la bise, on l'a constaté cette année, il y a des vignobles qui sont devenus bruns au mois d'août et on doit faire avec. Et d'autre part, si on accepte qu'on diminue la valeur que peut rapporter la vigne à la commune, ça sera le contribuable qui devra payer aussi. On voit déjà que la taxe des déchets soulève des débats et que si l'on passe avec des vignes qui vont coûter, il faudra aussi payer des impôts à ce niveau-là.

M. N. Potterat :

Il comprend les inquiétudes qui sont soulevées, mais pour souligner l'intervention de M. J. Gyax, il s'agit d'une étude et c'est dans l'intérêt de tous les vigneronns d'avoir une étude ! Ça démontrera et ça pourra aussi inspirer les autres pratiques. Il faudra aussi déterminer si c'est vraiment le rôle de la commune d'avoir une rentabilité sur son domaine viticole ou pas. Est-ce qu'elle doit être en concurrence avec les vigneronns ou pas. Ce serait aussi une occasion d'aborder cette discussion.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote la prise en considération de ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de Mme A. Baehler Bech & consorts du 8 octobre 2023;

Ouï le rapport ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 27 voix pour, 19 contre et 6 abstentions

de prendre en considération ce postulat, de le renvoyer à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

13. POSTULAT DE MME CHRISTINE LAVANCHY & CONSORTS « CORRIGER LES DÉFAUTS DE JEUNESSE DE LA NOUVELLE TAXE DÉCHETS VERTS »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat ce jour. Il est prévu de le lire.

La Présidente donne la parole à

Mme Ch. Lavanchy :

Elle lit le postulat.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Oui, on entend de nombreuses remarques. Elle aurait peut-être juste une remarque sur la forme, soit par rapport à la conclusion, parce qu'uniquement dans la conclusion du postulat normalement ce sur quoi on doit voter, on demande de recenser les défauts et elle a peur qu'ils ne soient pas les mêmes pour les municipaux qui sont responsables de la mise en place de ce règlement et de cette taxe que pour la population. Alors même que dans le texte du postulat, il y a énormément de points qui sont cités, par exemple que la Municipalité est incitée à corriger les défauts. Elle recommanderait donc que la conclusion du postulat soit en fait d'encourager la Municipalité à mettre en vigueur les nombreux points, et non pas uniquement de recenser les défauts, et d'y remédier parce que recenser les défauts, elle craint qu'on passe à côté de beaucoup qui ne seront peut-être pas entendus, alors qu'ils sont très bien cités dans le texte.

M. P-A. Fontannaz :

Les déchets verts. Il fait part d'une constatation. Parmi nous, il y a quelques citoyens forts consciencieux qui se sont précipités, dès la réception de l'avis dans le journal qui donne les informations communales, d'acheter une vignette 2023. Mais, il se trouve qu'on est une minorité à avoir acheté une vignette, parce que la majorité des gens ont continué à sortir leurs déchets quel que soit la quantité de déchets mise, parce que de toute façon les camions bennes les ramassaient.

Il s'est rendu compte de ce paramètre, il a appelé le Municipal en question, qui lui a dit on va y remédier, on va envoyer un avis pour corriger le tir parce qu'en fait c'est vrai qu'il y a un défaut, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et non pas au mois d'août.

En fait, il demande un truc qui est tout simple, parce qu'il a un de ses collègues, qui est aussi consciencieux, qui va à l'administration communale et dit qu'il aimerait acheter une vignette, réponse de la réceptionniste « il ne faut pas acheter la vignette, parce que, de toute façon, au mois de décembre, il y en a une nouvelle qui vient ! »

Alors qui est le dindon de la farce ? Il dirait simplement à la Municipalité, par respect pour ceux qui ont été de bons citoyens, de leur faire la gratuité de la taxe de l'année prochaine qu'ils ont déjà payées cette année, et dont la majorité ne l'a pas payée. Et dès le 1^{er} janvier 2024, publier une communication pour informer les citoyens de leur droits et de leur devoirs, mais surtout d'offrir la quotité aux quelques bons citoyens qui se sont donnés la peine d'acheter la vignette.

M. R. Bech, Municipal :

Il ne se prononce pas en l'état, mais plutôt sur les remarques de M. P.-A. Fontannaz qu'il m'a données par oral, qui ne sont pas directement incluses dans le postulat, mais qui ont indirectement peut-être un petit rapport. Il a fait une petite enquête auprès de l'administration communale par rapport aux propos qui auraient été tenus par un-une collaborateur-trice de l'administration. De tels propos n'ont jamais été tenus. Alors après, c'est évidemment toujours la même chose, « on m'a dit que, parce qu'on m'a dit » parce qu'effectivement ça l'a interpellé. Maintenant est-ce qu'il faut s'amuser à faire une enquête pour savoir qui a raison qui a tort, de toute façon le résultat on ne va pas l'avoir.

Maintenant par rapport aux quelques-uns qui ont payé et tous les autres qui n'ont pas payé, il signale quand même qu'effectivement la vignette est là pour un service qui est fourni depuis le 1^{er} janvier 2023. C'est juste un petit rappel qui sera remis dans la réponse au postulat si vous acceptez le postulat et puis il dirait aussi un petit chiffre qui va peut-être faire plaisir à certains et pas à d'autres, c'est que le produit de cette vignette avoisine, aujourd'hui, donc c'est pratiquement les chiffres définitifs, CHF 20'000.-, donc il y a quand même une grande majorité de citoyens qui jouent le jeu.

La Présidente demande à Mme Ch. Lavanchy de lire les conclusions.

Mme Ch. Lavanchy :

Elle lit les conclusions du postulat :

« Ouï les griefs des citoyens et citoyennes et au vu de ce qui précède, les postulant et postulantes demandent à la Municipalité recenser les défauts de la mise en place de la taxe déchets verts communale et les corriger dans la mesure du possible ».

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente met au vote la prise en considération de ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de Mme Ch. Lavanchy & consorts du 9 octobre 2023;

Ouï le rapport ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 34 voix pour, 2 contre et 16 abstentions

de prendre en considération ce postulat, de le renvoyer à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

14. MOTION COGEST ET COFIN « BILAN ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL TIRÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 12 ANS APRÈS LA FUSION - QUEL ENSEIGNEMENT POUR LA LÉGISLATURE À VENIR ? 5 OU 7 MUNICIPAUX ? »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat ce jour.

La Présidente donne la parole à

M. Ch. Currat au nom de la Cofin :

La motion présentée a été cosignée Cogest-Cofin, raison pour laquelle M. F. Pittet et lui-même prennent la parole sur ce sujet. Très brièvement, il rappelle juste le contexte par rapport à la dernière législature et puis ensuite lecture va être faite vu que tout le monde ne l'avait peut-être pas lue. M. F. Pittet s'en chargera ainsi que de mettre en évidence les points de ce document.

Dans la législature précédente, il y a avait eu une motion sur à peu près le même sujet émanant de la commission de gestion qui avait été déposée en 2019. On avait eu le premier préavis 08/2020 (retiré) de la Municipalité puis le 2^{ème} préavis 09/2020 plus complet de la Municipalité, le traitement avait pris un certain temps à ce moment-là. Lors du traitement par le Conseil, la commission ad hoc avait jugé la 2^{ème} réponse encore un peu trop succincte, même si elle était plus complète que la 1^{ère} et on s'approchait malheureusement, pour le traitement du sujet, des élections et cela avait été difficile de lancer le débat à ce moment-là. Il avait déjà été compté sur une Municipalité à 7 pour la prochaine législature et aux initiants dont il était le porte-parole à ce moment-là, la Cogest avait dit qu'on regarderait avec la législature prochaine pour que le Conseil puisse discuter sereinement de cela sachant, comme le dira M. F. Pittet, que c'est de la compétence du Conseil communal que de fixer le nombre alors que bien sûr les compétences exécutives sont clairement de la Municipalité. Donc l'idée est de pouvoir discuter de ces éléments clairement, tranquillement au milieu de la législature et de ne pas attendre le dernier moment.

Il laisse la parole à son collègue de la Cogest.

M. F. Pittet au nom de la Cogest :

Comme cette motion est arrivée tard, il lit la motion.

La Présidente demande à la Municipalité si elle veut s'exprimer. Non

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote la prise en considération de cette motion pour renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu la motion de la Cogest et de la Cofin du 9 octobre 2023;

Où le rapport ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix pour et 1 abstention

de prendre en considération cette motion, de la renvoyer à la Municipalité qui y répondra avec une étude ou un projet de décision dans un délai maximum d'une année.

15. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie les conseiller-ère-s pour l'acceptation de tous les préavis.

Il n'a pas de communication et par rapport à la motion 5-7, on se réunit le 10 octobre 2023 pour faire un bilan de mi-législature et dans l'ordre du jour, on avait pensé parler de cela avant-même que la motion soit présentée.

Au niveau communication personnelle il n'en a pas particulièrement. On est en train de finaliser le budget 2024. Il ne donne pas de chiffre parce qu'on a déjà fait une première lecture ensemble, mais on doit revoir un petit peu certaines choses. Il n'a pas de résultat définitif, mais voilà on y est et on s'y attèle.

M. Raymond Bech, Municipal

Il n'a pas de communication particulière.

Evidemment que le postulat, qui a été accepté ce jour, nous occupera un petit peu de temps ces prochaines semaines. Nous espérons pouvoir donner une réponse non pas dans un délai d'une année, ce ne seront plus des défauts de jeunesse éventuels, ce seront des défauts tout cours. Donc, essayons de faire en sorte que ça ne reste que des défauts de jeunesse si nous trouvons des défauts autres que ceux qui ont déjà été recensés.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

D'ici la fin semaine-début de la semaine prochaine, nous devrions mettre à l'enquête les travaux liés au chauffage à distance Cully-Bourg de Grandvaux et les soumissions sont déjà envoyées sur la plateforme simap et puis on devrait avoir des prix relativement justes pour vous présenter un préavis qui devrait arriver normalement au printemps prochain.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Le 3 novembre 2023, le prix du mérite les Lavaux d'Or seront attribués. Il y aura un dîner de gala à la salle du Forestay à Puidoux. Il est possible à chacun d'y participer. C'est un peu cher mais c'est sympa. On peut prendre des informations auprès de M. Loïc Desfayes, notre représentant communal pour ce prix du mérite.

Merci pour le préavis 19/2023. Il ne doute même pas une seconde que ça va donner une amélioration à cette place d'Armes qui est dans un état pitoyable en ce moment, mais on y travaille pour rendre cette place emblématique au public.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

La période des vendanges arrive à ses fins. On les a débutés, pour la commune, le vendredi 22 septembre 2023 avec les rosés de Plant Robert, le lundi 25 septembre 2023 avec les rouges de Plant Robert et puis dès le mercredi 27 septembre 2023, ce sont les blancs qui ont suivis. L'été qu'on a eu était propice avec une canicule assez marquée. Heureusement des pluies fin août sont venues. La récolte a été généreuse.

Les degrés Oechsle sont pour les 9'000 l. de Calamin 75° à 84°, les 36'300 l. d'Epesses 70° à 82°, des degrés un peu plus bas à cause de quelques vignes qui ont souffert du sec, et puis pour les 45'400 l. de Villette entre 77° et 80°, et les 6'000 l. du Plant Robert y compris le rosé autour de 90°-92°.

Il profite de remercier les deux vigneron-ne-s qui ont fait un excellent travail.

Il précise que la commune sera présente au dernier jour de marché d'Aran le 19 novembre 2023. Vous êtes les bienvenus pour un vin chaud peut-être et un verre de vin.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Elle attire l'attention des conseillers que nous allons mettre à l'enquête publique sous peu le projet de jardin que nous avons pour le plateau de la Gare. Les soumissions sont rentrées. Le préavis sera présenté au mois de décembre et l'enquête va s'ouvrir vers les 2-3 semaines qui viennent.

Et puis il y aura aussi à l'enquête publique le nouveau tracé du chauffage à distance du plateau de la Gare et de l'hôpital à Cully. Donc, on voulait annoncer, oralement, que l'entreprise Holdigaz n'a pas pu passer sous les voies CFF et la route cantonale et va, en conséquence, rouvrir la route de Lausanne et la rue de la Gare pour amener la boucle énergie jusqu'à l'hôpital.

Merci beaucoup pour le préavis 17/2023, Temple 1, Cully. On va mettre toute notre énergie pour que ce bâtiment devienne très beau.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il remercie pour l'acceptation des préavis 07/2023, sortie d'Epesses et 16/2023, conduites dans le quartier de Chauderon. Nous allons pouvoir aller de l'avant avec la préparation de ces importants travaux.

Alors malheureusement, il n'y a pas que la commune qui fait d'importants travaux sur le territoire communal. Ça va être d'abord l'OFROU qui rénove l'autoroute et ces prochaines années, ces travaux vont se déplacer vers l'ouest avec probablement des nuisances assez importantes pour les riverains. Son collègue M. J.-R. Gaillard qui a dû subir l'hydro-démolition et ses bruits infernaux peut vous en raconter quelque chose. Comme si cela ne suffisait pas, il y a une autre entité fédérale qui a décidé de faire des grands travaux aussi sur la période 2024-2028 au même moment, ce sont les CFF qui vont faire d'importants travaux de rénovation de la ligne de Berne, mais aussi des entrées extrêmement importantes sur toute la zone autour des voies de chemin de fer pour pouvoir accéder au chantier, ce qui va provoquer toute une série de désagréments importants pour les propriétaires riverains, pour les habitant-e-s et pour les services communaux. Et bien entendu, c'est toujours aussi amusant de constater que 2 entités fédérales dépendant du même département revendiquent les mêmes endroits pour leurs installations de chantiers. Il ne sait pas encore comment ils vont réussir à se coordonner, pour autant qu'ils y arrivent. Ça finira probablement par marcher, mais quoi qu'il en soit, la Municipalité

a fait opposition à ces travaux, alors non pas pour les empêcher, mais préserver les droits de la commune et faire en sorte d'exercer un maximum d'influence pour que ces travaux se passent le mieux possible.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ces assez peu agréables moments qui seront certainement assez compliqués à vivre pour les riverain-e-s.

Encore quelques informations concernant le renouvellement complet de l'éclairage public qui avance à son rythme. Nous avons déjà pris les premières décisions concernant les luminaires que nous avons enlevés parce qu'ils n'étaient pas utiles. Et puis l'appel d'offres pour le renouvellement complet des luminaires, que nous allons conserver et remplacer, est en cours. Ce qui fait que nous pourrons bientôt donner des nouvelles sur la suite de ces travaux qui vont se poursuivre au cours des prochains mois.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

Mme A. Arbel :

Elle a été interpellée par des citoyen-ne-s à l'issue de la séance qui a été organisée par la Municipalité, cet été, au sujet de l'image directrice du Bourg de Cully qui a été élaborée pour répondre au préavis 15/2021. Pour rappel ce préavis de la législature précédente avait pour objectif de fixer un cadre général pour répondre aux enjeux du développement du plateau de la Gare avec des logements en plus et des trains aux quarts d'heure et donc de faire vivre le Bourg en le maintenant attractif. Le périmètre de l'étude portait sur les principales liaisons nord-sud de la Gare, le quartier des Fortunades, le Bourg et le lac. Des projets très inspirants effectués par différents partenaires nous ont été présentés lors de cette séance à propos de la place du Temple, de la place de l'Hôtel de Ville, des quais. Séance qui a été très intéressante et elle félicite la Municipalité pour avoir entrepris une telle démarche.

Toutefois, la question qui lui a été posée et à laquelle elle n'a pas vraiment su répondre, c'était la suivante : des éléments centraux du village de Cully, comme l'école, les nouveaux logements, la gare, n'ont pas vraiment fait partie de cette étude, comme si les choses avaient été pensées séparément. Qu'est-ce qu'a prévu du coup la Municipalité pour avoir une vision stratégique de l'ensemble qui fasse le lien entre le lac, le bourg et l'école ? Elle n'a pas pu y répondre.

M. J-Y. Cavin, Municipal :

Il se permet de répondre même si en fait le préavis a été voté à la législature précédente et le périmètre d'intervention de ce préavis a été accepté. Ceci dit, la gare en elle-même fait l'objet d'un aménagement spécifique qui a déjà été réfléchi sous forme d'avant-projet au moment où le préavis a été développé. Donc, c'était déjà prévu à ce moment-là que des réflexions ne porteraient pas sur la place de la Gare en elle-même puisqu'en fait, dans le cahier des charges pour les constructeurs, figurait déjà l'avant-projet de la place de la Gare et cela nous semblait un peu redondant, puisqu'il y avait déjà cet avant-projet, de demander à des gens d'y réfléchir. Pour la gare, c'est le plateau de la Gare qui fait l'objet du plan partiel d'affectation qui est aussi extrêmement figé que ce soit pour les nouveaux bâtiments ou pour le collège, donc les possibilités d'aménagements d'espaces publics sont aussi relativement fixés. C'est vrai que le périmètre de l'étude aurait pu s'étendre jusque-là, mais il était plutôt axé vraiment sur une réflexion présentant la vitalité du Bourg historique en lui-même.

Pour les aspects de visions stratégiques un peu plus globales, hors vraiment du Bourg de Cully, on a un instrument qui est actuellement le plan directeur communal qui met l'accent sur ces objets pour l'ensemble du territoire de la commune de Bourg-en-Lavaux, dont Cully, et qui contient des indications que ce soit en termes de mobilité, de l'aménagement des routes, de réfections urbanistiques de façon évidemment à pouvoir établir une image directrice. Un périmètre a été défini, on a travaillé dessus et, le résultat qui a été présenté en juin, était donc basé sur le périmètre qui avait été présenté et réfléchi en 2021.

M. J. Joly :

Une communication. La séance de l'association intercommunale des eaux (AIEJ) s'est tenue la semaine passée du Jorat à Vulliens où 2 points étaient à l'ordre du jour, le budget 2024 qui a été accepté en date du 5 octobre 2023, ainsi que l'élection des comités pour la prochaine législature. Nous étions 3 représentants de Bourg-en-Lavaux présents à cette séance.

Mme J. Potin :

Elle fait une petite intervention au sujet du parking du Bougnon, Grandvaux, pour savoir si la Municipalité s'est penchée sur le non-sens que nous avons eu l'année passée à la veille de l'hiver. On attend une réponse concrète pour pouvoir la communiquer aux habitants du village.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Merci pour la question. Elle imaginait bien qu'elle allait arriver. Donc, oui il y aura une solution. On est en train de réfléchir avec M. P. Favéy comment on pourra améliorer la situation, mais c'est sûr qu'on ne veut pas réchauffer la rampe. On va essayer d'améliorer la situation. On réfléchit aussi aux locaux loués dans ce parking qui sont chauffés et qui coûtent beaucoup trop cher en électricité. Donc, on va réfléchir à délocaliser peut-être les locations qui sont à l'intérieur du parking parce qu'en fait, ce n'est pas fait non plus pour y siéger.

En conclusion, on espère vraiment trouver une bonne solution pour tout le monde.

Mme J. Potin :

L'alternance des feux rouge et vert, c'est ça qui inquiète les citoyens.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

On n'a pas encore la solution miracle, mais pour le moment, elle ne sait pas comment on va faire. L'hiver est proche mais il sera peut-être clément.

M. L. Regamey :

Il fait le porte-parole de sa fille Louise qui a 6 ans. C'est une ancienne élève du collège des Ruvines et lorsqu'on est passé sur le préau de ce collège, donc la cour d'école, elle lui dit « ah mais papa on a quand même vachement de chance, je ne suis plus au collège des Ruvines, parce qu'en fait la cour est devenue vachement méga-nulle maintenant ». En fait, effectivement, si vous êtes passé au collège des Ruvines, un petit coin de la cour était déjà grignoté par les bus scolaires, qui sont donc dans un parking provisoire et puis maintenant, il y a des grands engins de terrassement qui traversent la cour et qui la coupent presque de moitié.

Sa question : est-ce que cette situation va durer longtemps. Il croit que c'est pour des travaux pour l'hôpital ou c'est pour le chauffage à distance. Il ne sait pas exactement.

Et puis l'autre question, quand et où vont migrer les bus scolaires, s'ils migrent ? Il estime que ça mérite une petite réponse parce qu'il rappelle que lors de l'installation de ce parking provisoire, il y avait toute une équipe d'écoliers qui avaient fait une pétition contre ce parking qui grignotait justement leur zone de terrain de jeux !

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Alors pour la partie engins, effectivement, ces dernières semaines, nous avons cherché avec les chefs de services où on pouvait stocker le matériel nécessaire à l'amenée du chauffage à distance et vu le chantier qui s'ouvre à l'hôpital, il n'y avait pas de site pour les stocker. Raison pour laquelle, ils ont été mis sur ce préau.

Pour cette partie du chantier, on n'a pas trouvé d'autre solution. Il va durer longtemps puisqu'ils vont commencer après sur les autres routes, elle n'a pas le planning en tête, mais ça va être fini vers Noël.

Par contre pour les bus, elle pense qu'il faut un petit peu plus de temps pour vous dire où ils iront. On est en train de réfléchir globalement et, actuellement, on ne peut pas donner plus d'informations.

M. R. Bech, Municipal :

Tant qu'il y aura les travaux, ça restera. Malheureusement, c'est un petit peu du provisoire qui dure, mais tant que la place de la Gare est en chantier, on n'a pas d'autre solution que de laisser les bus dans ce préau. Alors il espère que ça durera peut-être moins longtemps que ce qu'il faudra pour construire un éventuel nouveau collège, mais en l'état on n'a pas de solution.

M. R. Baehler :

Le Conseil intercommunal de l'ASCL se déroulera le jeudi 9 novembre 2023 à l'aula du collège du Verney à Puidoux. Il y aura 2 préavis, le premier concerne une demande de crédit d'investissement de CHF 367'000.- TTC pour financer la fourniture d'équipements en affichage numérique frontal (ANF) des collèges de Bourg, Praz Routoz, Publoz, Puidoux-Village, Genevrey, Ruvines et Vanel ainsi que les travaux d'installations nécessaires à leur utilisation. Le deuxième concerne le budget 2024.

Mme N. Pfeiffer :

On avait eu un article dans Le Courrier du printemps 2022 concernant l'arrachage des lauriers dans la commune. Où est-ce qu'on en est dans cet arrachage, est-ce qu'il se fait ? Tous les citoyens ont reçu une lettre à la maison à ce propos.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

C'était difficile de mettre en œuvre cet arrachage et puis on devait se fournir à la pépinière de Genolier, et ces lauriers étaient très petits. On en a fait une partie, puis après il fallait signer les conventions avec les privés qui nous avaient demandé d'effectuer ces travaux pour faire un état des lieux. Ça coûte passablement en efficacité de personnels et puis il y a aussi le planning, mais on en a fait une partie. Dans tous les cas c'était limité dans le temps.

Il va se renseigner auprès de M. P. Favey, notre chef de service, pour voir ce qu'il en est et il reviendra vers elle pour plus de précisions.

M. S. Massy :

Il a vu dans le préavis 07/2023 que la route sera fermée 2 mois à la sortie d'Epesses. Donc il y a une déviation qui est prévue, qui passera par la route du Lac, sauf erreur, et il aurait aimé savoir si cette situation, qui est ponctuelle, ne pourrait pas devenir pérenne. Parce que dans les villages, c'est vraiment l'enfer. On a pris le bus de la Poste au milieu d'Epesses jusqu'à l'entrée de Chexbres, selon l'horaire c'est 7 minutes, mais on a mis 18 minutes ! Donc voilà, il l'a pris une fois et il suppose qu'il y a d'autres personnes qui ont des soucis. Il semble que la plupart des gens qui traversent le village en voiture n'amènent pas grand-chose à la commune et que ce ne sont pas forcément des personnes à valeur ajoutée pour chez nous.

Donc est-ce que c'est possible d'avoir une réflexion là-dessus et d'avoir un plan ?

Applaudissements

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est vrai que la situation sur la Corniche est assez intolérable. Il y a 2 problèmes, soit celui des pendulaires aux heures de pointe dont la plupart ne se rendent pas à des endroits de la commune mais ne font que la traverser et dès qu'il fait beau, il y a des touristes, encore une fois, dont la plupart ne s'arrêtent pas et sont juste là pour faire rugir leur moteur. Alors certains admirent le paysage, mais disons la plus-value pour la région, ses artisans, ses vignerons est assez limitée.

Alors des réflexions sont en cours. Déjà au niveau des aménagements, on travaille sur un projet d'aménagement pour le village d'Epesses et celui de Riex, mais évidemment ça ne suffira pas à dissuader les gens. Alors il ne cache pas que la meilleure solution serait que la machine qui viendra planter les pieux pour consolider le glissement des Luges, c'est qu'elle tombe en panne et qu'elle ne reparte plus. Alors malheureusement ça ne serait pas tout à fait réaliste parce qu'au niveau légal, la route de la Corniche est une route cantonale. Alors que la partie traversant les localités nous appartient,

mais pour son statut de route cantonale, c'est le Canton qui décide que la route de la Corniche doit être une route de transit et même qu'elle doit servir au délestage de l'autoroute s'il y a des blocages sur l'autoroute. D'ailleurs, quand il y a fermeture de l'autoroute, souvent on le sent encore plus passer à Eppesses et à Riex parce que le trafic explose.

Avec son collègue, M. J.-P. Demierre, Municipal, on réfléchit à d'autres solutions. On a plusieurs idées. Ce n'est pas très facile parce que c'est le Canton qui décide du statut de la route, mais c'est clair que c'est une réflexion qu'on poursuit. C'est aussi une réflexion qu'on poursuit avec la population, notamment avec des habitants qui se mobilisent dans le sein de l'Association Rues-en-Lavaux. Il voit bien, qu'en tant qu'habitant, que la situation devient de plus en plus problématique. Donc on continue à se pencher sur la question. On espère qu'on trouvera la ou les bonnes idées qui nous permettront de décourager un petit peu le trafic. On ne promet rien, mais on y travaille.

M. N. Potterat :

Il lui semble, peut-être qu'il se trompe, que nous avons une présidente du Conseil et qu'il y a une anomalie, c'est qu'on écrit un e-mail à l'adresse « president.conseil@b-e-l.ch ». Probablement qu'une solution plus pérenne et satisfaisant tous les genres pourrait être trouvée

Applaudissements

M. F. Lederrey :

Il se fait le porte-parole d'une demande qui lui a été faite. Bien connu le hameau du Tronchet et son radar. Il pense que tout le monde a contribué à l'APOL au moins une fois. On a eu la question d'un habitant des Gérignes qui a demandé, il y a peu, que le tournus du bus scolaire aille tourner sur la place du café du Soleil à Forel pour pouvoir récupérer ses 2 enfants à la hauteur des Gérignes, donc ce qui s'appelait anciennement la démolition Bailly, alors juste avant la petite remontée du Tronchet à la sortie du hameau de la Tuillère, on a la fin d'un 50 km/h qui redevient ensuite un 80 km/h pour à peu près 280 m pour revenir sur un 50 km/h pour le hameau du Tronchet où se positionne régulièrement le radar. Est-ce qu'il y a une réflexion qui a été faite dans le sens de passer ce petit tronçon d'accélération préféré des Ferrari, Lamborghini et autres à un 50 km/h permanent ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui, il y a eu une réflexion. On nous a demandé de déplacer le 50 km/h. Donc, on est dans le 50 km/h, on est sur notre tronçon, donc c'est à nous de faire les réparations de la chaussée. Si on déplace le 50km/h, ne serait-ce de que de 20 ou 30 m, le canton serait heureux de nous transmettre ce secteur et de nous donner évidemment les frais que cela incombe. Donc, pour l'instant, on a ça dans le plan de mobilité et on regarde avec la DGMR. Il pense que cette possibilité n'est pas à n'importe quel prix, car il faudra payer l'entretien de ce tronçon. Mais le radar fonctionne bien !

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Un rappel

La Présidente demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

La Présidente clôt l'assemblée à 22h25.

Acclamations

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz

Cully, 21.11.2023.